

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN  
MRC DE MANICOUAGAN  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance régulière de la Corporation municipale de Franquelin tenue le 15 novembre 2021 à 19h00.

**Étaient présents :**

Steeve Grenier,	maire	
Cathy Dufour,	conseillère	siège # 1
Sandra Grenier-Cyr,	conseillère	siège # 3
Victor Hamel,	conseiller	siège # 4
Roger Lévesque,	conseiller	siège # 6

**Étaient absents :**

Éric Mansour,	conseiller	siège # 2
Jean-Pierre Bourque-Bureau,	conseiller	siège # 5

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Steeve Grenier, Maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance à 19h00.

**2021-149**

**2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Roger Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'ordre du jour.

**2021-150**

**3 ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020**

ATTENDU QUE la Municipalité de Franquelin a produit les états financiers relatifs à l'année 2020, le tout tel que prescrit par la loi;  
ATTENDU QUE les vérifications légales ont été effectuées par la firme comptable Mallette SENC;  
ATTENDU QUE Madame Geneviève Arsenault, comptable agréée et auditeur indépendant, a présenté les états financiers aux membres du conseil ainsi qu'à la population présente;  
Il est proposé par Madame Sandra Grenier-Cyr et résolu à l'unanimité des membres présents QUE : Le rapport financier pour l'année 2020, tel que vérifié par la firme Mallette SENC, soit adopté tel que présenté.

**2021-151**

**4 ADOPTON DU PROCÈS -VERBAL DU 18 OCTOBRE 2021**

Il est proposé par Madame Sandra Grenier-Cyr et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le procès-verbal du 18 octobre 2021.

**2021-152**

**5 ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES**

Il est proposé par Monsieur Victor Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses.

**2021-153**

**6 BORDEREAUX DES DÉPENSES**

Il est proposé par Monsieur Roger Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la liste des factures payées d'octobre 21 au montant de 9 164.02\$, des factures à payer de novembre 2021 au montant de 10 637.16\$, ainsi que la carte VISA au montant de 946.23\$ inclus à la liste des factures à payer de novembre 2021.

- 2021-154**      **7**    **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 2021-03 : CODE ÉTHIQUÉ ÉLUS**
- Madame Sandra Grenier-Cyr, conseillère, donne avis public qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure du conseil de cette municipalité, un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus. Ce règlement portera le numéro 2021-03. Il y aura dispense de lecture.
- 8**    **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
- Aucun
- 9**    **Points de résolutions**
- 2021- 155**      **9.1**    **CONSTRUCTION GÉRARD MURRAY : #ING-21 Rév 1**
- ATTENDU QUE la directive #ING-21 a été émise il y a plus d'un an concernant les des travaux en électricité au montant de 1 423.68\$ avant taxes;
- ATTENDU QU'une révision a été demandée concernant le nombre d'heures indiqués dans la directive semblait élevé pour les travaux effectués.
- Il est proposé par Monsieur Victor Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la directive #ING-21 Rév 1 au montant de 700\$ avant taxes.
- 2021-**            **9.2**    **OFFRE D'EMPLOI : COMMIS DE BUREAU**
- Remis à une prochaine séance.
- 2021-156**      **9.3**    **VILLE DE BAIE-COMEAU : RENOUELEMENT ENTENTE SERVICES INCENDIE ET PRÉVENTION**
- ATTENDU QU'un projet relativement au renouvellement de l'entente en matière de sécurité civile a été présenté aux membres du conseil de la Municipalité de Franquelin;
- ATTENDU QUE la Municipalité est désireuse de maintenir la protection de ses citoyens;
- ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'entente à renouveler;
- ATTENDU QUE ce renouvellement est d'une durée d'un an renouvelable automatiquement à moins que l'une ou l'autre des parties signifie, par un préavis de deux (2) mois avant le 31 décembre de chaque année de l'autre partie, son intention de ne pas la renouveler ou son intention d'y apporter des modifications;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Franquelin s'engage à fournir un camion-citerne, nécessaire au combat des incendies en raison de nos besoins spécifiques, et ce, afin de respecter les obligations de cette entente;
- ATTENDU QUE la somme de 46 206.48 plus les taxes applicables, en trois (3) égaux : 31 mars, 15 juillet et 15 octobre de chaque année pour tous les services indiqués à la présente entente;
- En conséquence, il est proposé par Monsieur Roger Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE les sommes nécessaires à la couverture de cette créance soient et sont autorisées, et ce, relativement à toutes les périodes couvertes par l'entente;

QUE Monsieur Steeve Grenier, maire, est autorisé à signer cette entente.

**2021-157            10    DÉPÔT DES CORRESPONDANCES**

Il est proposé par Madame Sandra Grenier-Cyr et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt des correspondances.

**11    AFFAIRES NOUVELLES**

**2021-158            11.1 REGIE GESTION MATIÈRES RÉSIDUELLES MANICOUAGAN : REPRÉSENTANT**

Il est proposé par Madame Sandra Grenier-Cyr et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Monsieur Victor Hamel, représentant de la Municipalité lors d'absence de Monsieur Steeve Grenier, et Madame Cathy Dufour comme substitut de Monsieur Hamel.

**2021-159            11.2 MRC MANICOUAGAN : REPRÉSENTANT**

Il est proposé par Monsieur Roger Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Monsieur Victor Hamel, représentant de la Municipalité lors d'absence de Monsieur Steeve Grenier, et Madame Cathy Dufour comme substitut de Monsieur Hamel.

**2021-160            12    FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

Il est proposé par Madame Sandra Grenier-Cyr et résolu à l'unanimité des membres présents de fermer les affaires nouvelles à 19h17.

**2021-161            13    PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il est proposé par Monsieur Victor Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la période de questions à 19h17 et de la clore à 19h25.

**2021-162            13    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Victor Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée à 19h25.

---

Steeve Grenier  
Maire

---

Martine Morin  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière